

MODÈLE 2

NQ-PART

200000118443

A conserver par le destinataire

USAGER ou PROPRIÉTAIRE

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ (1)**

(Art. 25 de l'arrêté du 2 Août 1977 modifié)



N° 55 - 1308

EMPLACEMENT LIBRE (2)

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION

Immeuble Collectif Immeuble Individuel (ex. pavillon)

Bât : _____ Escalier : _____

Etage : _____ Logement : _____

Rue : clos de Pomponne n°: 10

Localité : POMPONNE

Code Postal : 77400

Il s'agit d'une installation :

Neuve Complétée(3) Modifiée(3)

Dans un immeuble neuf (1^{ère} occupation) OUI NON

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR

Réf. Qualigaz 307909

Monsieur PREMAILLON HERVE

10 CLOS DE POMPONNE

77400 POMPONNE

Tel 01 60 07 54 28

NATURE DU GAZ DANS L'INSTALLATION

Naturel Propane ou Butane Air propané ou air butané

DESCRIPTION DES TRAVAUX REALISES PAR L'INSTALLATEUR

Tuyauteries fixes (4)					Appareils (4)			Local (5)	Evacuation des gaz brûlés (6)					Ventilation (8)			
Nature	Longueur	Diamètre extérieur	Pression de service (mbar)	Assemblages	Accessoires	Type	Installé		par un conduit		Extraction mécanique avec asservissement	VMC gaz		Appareil à circuit étanche	Amenée d'air	Sortie d'air	
							Oui		Non	Individuel ou Collectif		sans DSC	avec DSC (7)				
						Raccordés : (gaz brûlés)											
	CU 4,50 m	22	3P	BF	-				JARDIN								
	CU 2,30 m	22	3P	BF	OC				LOCAL CHAUF.								
	CU 2,40 m	22	3P	BF	RCA	CHAUF	X	-	30	LOCAL CHAUF	X				X	X	
						Non raccordés :											

ATTESTATION DE L'INSTALLATEUR

L'installateur identifié ci-dessus atteste que l'installation décrite ci-dessus a été réalisée et éprouvée par ses soins conformément à l'arrêté du 2 août 1977 modifié et notamment que :

- les tuyauteries fixes ont subi les épreuves de résistance mécanique et d'étanchéité prévues à l'article 9,
- s'il existe des appareils raccordés, la vacuité des conduits correspondants a été vérifiée par ses soins il y a moins d'un an, ainsi que l'étanchéité des conduits individuels, ou par l'entreprise qui a délivré un certificat en date du _____
- s'il existe une installation nouvelle de VMC gaz elle est équipée d'un dispositif de sécurité collective (DSC) conforme aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 1989 (l'attestation de conformité au descriptif du DSC et de bon fonctionnement prévus à l'article 3-2 de cet arrêté sont joints).

Cachet, date et signature

le 06/04/2000.

Herve Premaillon
M. HERVE PREMAILLON

L'ORGANISME DE CONTROLE

Cachet, date et signature

VISA Qualigaz

Le 06/04/00... L'expert RIEULTOR

Antenne Regionale ILE DE FRANCE

Signature :

LE DISTRIBUTEUR (uniquement pour les installations neuves)

Fourniture du gaz

faite le : 7/04/00

par : RENAUD

Renaud
(Nom et signature)

Cachet du distributeur ou du mandataire

E.D.F. G.D.F. SERVICES Seine-et-Marne

AGENCE CLIENTELE CURCQ ET GOELE

Rue Victor Drouet - D.P. 25

77411 CLAYE SOUILLY CEDEX

Tel. : 03.01.84.40.66